

États financiers du

**BUREAU CANADIEN DE  
L'ÉDUCATION INTERNATIONALE**

Et rapport des auditeurs indépendants

Exercice clos le 31 mars 2020



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
150, rue Elgin  
Bureau 1800  
Ottawa ON K2P 2P8  
Canada  
Téléphone 613-212-5764  
Télécopieur 613-212-2896

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du Bureau canadien de l'éducation internationale

### ***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Bureau canadien de l'éducation internationale (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2020;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG s.n.l./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 20 octobre 2020

# BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE

État de la situation financière

Au 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019

|  | 2020                 | 2019                 |
|--|----------------------|----------------------|
| <b>Actif</b>                             |                      |                      |
| Actif à court terme                      |                      |                      |
| Trésorerie                               | 114 511 \$           | - \$                 |
| Placements à court terme (note 3)        | 404 978              | 122 633              |
| Encaisse affectée à des projets (note 2) | 25 855 614           | 28 884 782           |
| Débiteurs et apports à recevoir          | 533 632              | 924 372              |
| Charges payées d'avance                  | 92 537               | 138 254              |
|  | <u>27 001 272</u>    | <u>30 070 041</u>    |
| Placements (note 3)                      | 3 691 281            | 4 301 186            |
| Immobilisations corporelles (note 4)     | 500 586              | 564 911              |
|  | <u>31 193 139 \$</u> | <u>34 936 138 \$</u> |

## Passif et actif net

|  |                      |                      |
|--|----------------------|----------------------|
| Passif à court terme   |                      |                      |
| Dette bancaire (note 5)  | - \$                 | 102 339 \$           |
| Créditeurs et charges à payer (note 6)                             | 1 832 871            | 2 295 853            |
| Apports reportés   | 42 418               | 60 915               |
| Apports reportés liés à l'encaisse affectée à des projets (note 2) | 25 855 614           | 28 884 782           |
|  | <u>27 730 903</u>    | <u>31 343 889</u>    |
| Avantages incitatifs relatifs à un bail (note 7)                   | 243 875              | 270 972              |
| Actif net (note 8)   |                      |                      |
| Non grevé d'affectations   | 1 717 775            | 1 756 366            |
| Investi en immobilisations corporelles                             | 500 586              | 564 911              |
| Grevé d'affectations internes                                      | 1 000 000            | 1 000 000            |
|  | <u>3 218 361</u>     | <u>3 321 277</u>     |
| Éventualités et garanties (note 10)                                |                      |                      |
| Engagements (note 11)  |                      |                      |
|  | <u>31 193 139 \$</u> | <u>34 936 138 \$</u> |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

  
\_\_\_\_\_, administrateur

  
\_\_\_\_\_, administrateur

# BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019

|  | 2020               | 2019               |
|--|--------------------|--------------------|
| <b>Produits</b>  |                    |                    |
| Montant brut des apports pour les projets  | 78 274 343 \$      | 90 699 705 \$      |
| Moins : charges directes des projets   | 73 501 361         | 85 520 173         |
| Montant net des apports pour les projets   | 4 772 982          | 5 179 532          |
| <br>   |                    |                    |
| Droits d'inscription au congrès  | 1 020 943          | 1 056 481          |
| Cotisations des membres  | 190 450            | 246 800            |
| Intérêts et placements   | 168 712            | 168 123            |
| Divers   | 100 910            | 145 370            |
|  | 6 253 997          | 6 796 306          |
| <br>   |                    |                    |
| <b>Charges</b>   |                    |                    |
| Salaires et charges sociales   | 3 736 087          | 4 368 982          |
| Honoraires professionnels  |                    |                    |
| Contrats   | 921 761            | 903 028            |
| Avocats et vérificateurs   | 60 223             | 47 270             |
| Installations pour le congrès et les ateliers  | 304 693            | 398 008            |
| Loyer  | 277 107            | 518 221            |
| Location et entretien du matériel  | 210 206            | 170 947            |
| Déplacements (note 9)  | 190 659            | 226 851            |
| Fournitures et charges diverses  | 139 286            | 137 547            |
| Amortissement des immobilisations corporelles  | 79 680             | 53 577             |
| Livres, abonnements et cotisations   | 56 591             | 30 348             |
| Téléphone  | 51 359             | 51 728             |
| Assurances   | 46 199             | 24 894             |
| Promotion  | 29 782             | 15 127             |
| Traduction   | 28 011             | 22 034             |
| Impression et photocopies  | 23 969             | 33 205             |
| Subventions, droits et prix - projets  | 8 321              | 6 182              |
| Affranchissement et messagerie   | 8 272              | 15 112             |
|  | 6 172 206          | 7 023 061          |
| <br>   |                    |                    |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges,<br>avant les éléments ci-dessous | 81 791             | (226 755)          |
| <br>   |                    |                    |
| Variation de gains (pertes) nettes non réalisée sur<br>les placements                  | (184 707)          | 53 612             |
| <br>   |                    |                    |
| Perte cession d'immobilisations corporelles  | —                  | (103 974)          |
| <br>   |                    |                    |
| <b>Insuffisance des produits sur les charges</b>                                       | <b>(102 916)\$</b> | <b>(277 117)\$</b> |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019

|  | Non<br>grevé<br>d'affectations | Investi en<br>immobilisations<br>corporelles | Grevé<br>d'affectations<br>internes | Total<br>2020 | Total<br>2019 |
|--|--------------------------------|--|-------------------------------------|---------------|---------------|
| Actif net au début de<br>l'exercice              | 1 756 366 \$                   | 564 911 \$                                   | 1 000 000 \$                        | 3 321 277 \$  | 3 598 394 \$  |
| Insuffisance des produits<br>sur les charges     | (102 916)                      | –  | –                                   | (102 916)     | (277 117)     |
| Acquisition d'immobilisations                    | (2 494)                        | 2 494  | –                                   | –             | –             |
| Cession d'immobilisations                        | (12 861)                       | 12 861                                       | –                                   | –             | –             |
| Amortissement des<br>immobilisations corporelles | 79 680                         | (79 680)                                     | –                                   | –             | –             |
| Actif net à la fin de<br>l'exercice              | 1 717 775 \$                   | 500 586 \$                                   | 1 000 000 \$                        | 3 218 361 \$  | 3 321 277 \$  |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019

|  | 2020        | 2019         |
|--|-------------|--------------|
| Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :          |             |              |
| Fonctionnement   |             |              |
| Insuffisance des produits sur les charges                            | (102 916)\$ | (277 117)\$  |
| Éléments sans effet sur la trésorerie                                |             |              |
| Amortissement des immobilisations corporelles                        | 79 680      | 53 577       |
| Pertes (gains) nettes non réalisées sur les placements               | 184 707     | (53 612)     |
| Perte sur cession d'immobilisations                                  | (12 861)    | 103 974      |
| Variation du fonds de roulement hors caisse<br>lié au fonctionnement |             |              |
| Placements à court terme   | –           | 26 517       |
| Encaisse affectée à des projets                                      | 3 029 168   | 18 495 923   |
| Débiteurs et apports à recevoir                                      | 390 740     | 159 809      |
| Charges payées d'avance  | 45 717      | (21 113)     |
| Créditeurs et des charges à payer                                    | (462 982)   | 88 247       |
| Apports reportés   | (18 497)    | (42 531)     |
| Apports reportés liés à l'encaisse affectée à<br>des projets         | (3 029 168) | (18 495 923) |
|  | 103 588     | 37 751       |
| Financement  |             |              |
| Emprunt de dette bancaire  | (102 339)   | 65 734       |
| Amortissement d'incitatif à la location                              | (27 097)    | –            |
| Reçu d'avantages incitatifs relatifs à un bail                       | –           | 270 972      |
|  | (129 436)   | 336 706      |
| Investissement   |             |              |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                            | (2 494)     | (588 838)    |
| Acquisitions des placements  | (282 345)   | –            |
| Cession de placements  | 425 198     | 214 381      |
|  | 140 359     | (374 457)    |
| Augmentation de la trésorerie et des équivalents<br>de trésorerie    |             |              |
|  | 114 511     | –            |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie<br>au début de l'exercice    |             |              |
|  | –           | –            |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie<br>à la fin de l'exercice    |             |              |
|  | 114 511 \$  | – \$         |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

---

Les activités du Bureau canadien de l'éducation internationale (le « Bureau ») comprennent la sensibilisation du public, des services de recherche et d'information, des programmes de formation, la gestion de bourses, le perfectionnement des professionnels de l'éducation internationale et un éventail d'autres services destinés aux membres et aux apprenants. Le Bureau participe à des projets coopératifs de mise en valeur du potentiel humain, de renforcement organisationnel et de perfectionnement des ressources humaines.

Le Bureau a notamment pour mission de favoriser la diffusion du savoir outre-frontières en assurant une aide technique et en fournissant des services d'information et de soutien.

Les membres du Bureau comprennent des collèges, des universités, des commissions scolaires, des organismes et des particuliers.

Le Bureau est constitué sans capital-actions en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Le 19 novembre 2014, le Bureau a transité son statut conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Le Bureau est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de l'alinéa 149(1)f) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, à ce titre, est exempt d'impôt sur le revenu.

## 1. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif, dont les suivantes qui sont les plus importantes :

### a) Constatation des produits

Le Bureau tire ses produits de diverses sources. Les produits sont constatés comme suit :

- i) Le Bureau tire des produits de programmes et de contrats d'Affaires mondiales Canada, d'autres ministères et organismes du gouvernement du Canada et d'autres sources privées et étrangères. Les produits générés par des contrats pluriannuels sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux en fonction de la tranche des dépenses totales du contrat engagées à la date du bilan par rapport au budget total du projet. Les apports liés à des projets précis qui se prolongent après la fin de l'exercice sont reportés dans la mesure où les dépenses correspondantes n'ont pas été engagées. Une perte est constatée pour les projets lorsqu'il est prévu que le total des dépenses excédera le total des apports.

Les produits tirés des projets annuels sont constatés lorsque le projet est réalisé.

- ii) Les droits d'inscription au congrès sont constatés dans la période où le congrès a lieu.
- iii) Les cotisations des membres sont constatées au cours de l'année de cotisation.

# BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

---

## 1. Principales conventions comptables (suite)

### b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le Bureau définit la trésorerie et les équivalents de trésorerie comme étant des placements facilement monnayables, assortis d'une échéance initiale d'au plus trois mois.

### c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a décidé de comptabiliser les instruments à la juste valeur. Le Bureau a choisi de comptabiliser ses placements à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, qui sont amortis selon la méthode linéaire.

Les actifs financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement et sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque exercice lorsque des faits ou des circonstances l'indiquent. Le cas échéant, le Bureau détermine s'il y a un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est réduite à la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, la somme pouvant être obtenue de la vente de l'actif, et la somme que le Bureau prévoit d'obtenir si elle exerce son droit à l'égard d'une garantie financière. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, le Bureau comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la valeur comptable initiale.

### d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Bureau de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur les durées de vie suivantes :

---

|                         | Durée de vie utile   |
|-------------------------|----------------------|
| Ordinateurs et matériel | 3 ans                |
| Mobilier et agencements | 10 ans               |
| Améliorations locatives | Durée de vie du bail |

---

# BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

---

## 1. Principales conventions comptables (suite)

### e) Opérations de change

Les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change moyen de la période. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et pertes de change sont imputés aux résultats.

### f) Charges

À l'état des résultats, le Bureau classe ses charges par objet, sauf pour les charges directes des projets et projets spéciaux.

Les charges sont constatées dans l'exercice où elles sont engagées et inscrites sous les activités ou les projets auxquels elles sont directement reliées. Le Bureau ne ventile pas les charges entre les activités et les projets après leur constatation initiale.

### g) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'une révision annuelle et, si des rajustements sont nécessaires, ceux-ci sont constatés aux états financiers dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

### h) Avantages incitatifs relatifs à un bail:

Les avantages incitatifs relatifs à un bail affèrent aux améliorations locatives pour lesquelles une allocation fut reçue par Bureau pour ses locaux loués. Les avantages sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

## 2. Encaisse affectée à des projets

L'encaisse affectée à des projets consiste en des fonds reçus à l'avance de la part d'organismes de financement, fonds qui, selon les modalités de l'accord, doivent être conservés dans des comptes bancaires distincts et ne doivent être utilisés que pour payer les coûts d'un projet précis.

# BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

## 3. Placements

Placements par type

|   | 2020         |              | 2019         |              |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
|   | Juste valeur | Coût         | Juste valeur | Coût         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 22 066 \$    | 22 066 \$    | 20 837 \$    | 20 837 \$    |
| Certificats de placement garanti        | 75 000       | 75 000       | 75 000       | 75 000       |
| Titres à revenu fixe                    | 2 960 776    | 2 998 029    | 3 110 733    | 3 100 725    |
| Actions                                 | 1 038 417    | 1 137 925    | 1 217 249    | 1 181 371    |
|   | 4 096 259    | 4 233 020    | 4 423 819    | 4 377 933    |
| Moins :                                 |              |              |              |              |
| Placements à court terme                | 404 978      | 404 978      | 122 633      | 120 000      |
|   | 3 691 281 \$ | 3 828 042 \$ | 4 301 186 \$ | 4 257 933 \$ |

Les titres à revenu fixe détenus par le Bureau consistent en des obligations d'État et des obligations de sociétés de haute qualité.

Ces titres sont assortis de taux d'intérêt effectifs variant de 2,67 % à 5,0 % et leurs échéances varient d'août 2021 à février 2027.

## 4. Immobilisations corporelles

|                         | Prix coûtant | Amortissement cumulé | 2020                   | 2019                   |
|-------------------------|--------------|----------------------|------------------------|------------------------|
|                         |              |                      | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| Ordinateurs et matériel | 1 102 473 \$ | 1 075 157 \$         | 27 316 \$              | 54 002 \$              |
| Mobilier et agencements | 215 359      | 33 448               | 181 911                | 179 070                |
| Améliorations locatives | 323 732      | 32 373               | 291 359                | 331 839                |
|                         | 1 641 564 \$ | 1 140 978 \$         | 500 586 \$             | 564 911 \$             |

Le prix coûtant et l'amortissement cumulé au 31 mars 2019 se sont élevés respectivement à 1 658 249 \$ et 1 093 338 \$.

Durant l'exercice le Bureau s'est cédé d'immobilisations corporelles résultant un gain sur cessation de 12 861 \$ et il figure à l'état des résultats.

# BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

---

## 5. Dette bancaire:

Le Bureau a accès à une marge de crédit de 400 000\$. Cette marge est payable sur demande et accumule le taux d'intérêts prime de la banque, calcule et payable mensuellement. En date du 31 mars 2020, le Bureau avait des retraits sur sa ligne de crédit de néant \$ (102 339 \$ en 2019).

## 6. Crédoiteurs et charges à payer

Sont incluses dans les crédoiteurs et charges à payer les sommes à remettre à l'État de néant \$ (néant \$ en 2019), ce qui inclut la taxe de vente harmonisée et les diverses cotisations sociales.

## 7. Avantages incitatifs relatifs à un bail:

Le Bureau a signé une entente de bail à long terme et a négocié des avantages incitatifs relatifs au bail pour ses locaux d'un montant de 270 972 \$. Le montant sera amorti utilisant la méthode de ligne droite sur la durée du bail, débutant le 1<sup>er</sup> avril 2019.

## 8. Actif net

### a) Objectif

Le Bureau gère son capital en établissant des actifs nets grevés d'affectations d'origine interne et en y versant des fonds en vue de projets ou programmes prévus dans l'avenir. Ces affectations sont présentées à la note 8 b).

Le Bureau n'est pas assujéti à des exigences externes sur le plan du capital et sa stratégie globale en matière de capital demeure inchangée depuis l'exercice terminé le 31 mars 2019.

### b) Actif net grevé d'affectations internes

De temps à autre, le conseil d'administration approuve l'affectation à des fins précises de fonds habituellement non affectés. Ces fonds sont constatés aux états financiers à titre d'actif grevé d'affectations internes.

## 9. Déplacements

|                                     | 2020       | 2019       |
|-------------------------------------|------------|------------|
| Personnel                           | 117 944 \$ | 160 842 \$ |
| Conseil d'administration et comités | 33 089     | 33 488     |
| Conseillers                         | 39 626     | 32 521     |
|                                     | 190 659 \$ | 226 851 \$ |

# BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

---

## 10. Éventualités et garanties

### a) Produits provenant de projets

Les modalités des accords de contribution permettent à l'État ou aux organismes de financement d'effectuer des vérifications afin de déterminer si les dépenses des projets respectent les modalités de l'accord de financement. Les dépenses inadmissibles, s'il y a lieu, peuvent entraîner le remboursement par le Bureau d'une partie des fonds. La direction estime que le Bureau n'a pas fait de dépenses inadmissibles importantes et, par conséquent, elle n'a constaté aucun passif lié à un remboursement. Les rajustements aux états financiers découlant de ces vérifications seront présentés dans la période au cours de laquelle ils seront connus.

### b) Garanties

Dans le cours normal de ses activités, le Bureau a conclu des contrats de location de locaux et de matériel. Il est courant dans ce type d'opérations commerciales que le Bureau, à titre de locataire, accepte d'indemniser le locateur pour les dommages pouvant résulter de l'utilisation des biens loués. Le montant maximal pouvant découler de telles indemnisations ne peut raisonnablement être estimé. Le Bureau dispose d'une assurance de responsabilité civile visant les indemnisations éventuelles.

### c) Lettres de garantie

Les organismes de financement peuvent exiger des lettres de crédit afin de garantir des avances contractuelles pour certains projets. En date du 31 mars 2020, le Bureau avait signé des lettres de crédit totalisant 3 000 000 \$ (3 000 000 \$ en 2019) afin de garantir ses obligations. De ce montant, la somme de 1 200 000 \$ (1 200 000 \$ en 2019) est garantie par un autre partenaire.

## 11. Engagements

Le Bureau s'est engagé à faire les paiements minimaux futurs suivants au titre de contrats de location de locaux et de matériel :

---

|                              |              |
|------------------------------|--------------|
| 2021                         | 129 218 \$   |
| 2022                         | 129 218      |
| 2023                         | 118 406      |
| 2024                         | 112 970      |
| 2025 et les années suivantes | 651 750      |
|                              | <hr/>        |
|                              | 1 141 562 \$ |

---

# BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

---

## 12. Instruments financiers

Le Bureau est exposé aux risques suivants relatifs à ses instruments financiers :

a) Risque de change

Le Bureau s'expose à des risques financiers en raison des fluctuations des taux de change et de la volatilité de ces taux. Dans le cours normal de ses activités, le Bureau achète des biens et des services libellés en dollars américains. À l'heure actuelle, le Bureau possède 13 118 265 \$ (23 782 053 \$ en 2019) en devise étrangère. Le Bureau ne s'engage pas dans des contrats de taux de change futures afin d'adresser ce risque.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Bureau ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations en temps voulu ou à un prix raisonnable. Le Bureau gère son risque de liquidité en surveillant ses exigences opérationnelles. Il prépare ses prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour honorer ses obligations.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière. Le Bureau s'expose à un risque de crédit sur ses débiteurs. Il évalue continuellement ses débiteurs et tient compte des montants irrécouvrables dans la provision pour créances douteuses. En 2020, le Bureau n'a pas jugé nécessaire d'établir une provision pour créances douteuses.

d) Risque de taux d'intérêt

Le Bureau s'expose à un risque de taux d'intérêt sur ses placements à revenu fixe. La note 3 contient des détails additionnels sur les placements du Bureau.

e) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des cours. Le Bureau ne croit pas être exposé à d'autre risque de prix significatif relatif à ses instruments financiers.

Les expositions au risque n'ont pas changé depuis l'exercice clos le 31 mars 2019.

# BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

---

## 13. Régime de retraite

Le Bureau administre son propre régime de retraite à cotisations déterminées, lequel est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario.

Le régime de retraite des employés du Bureau est un régime à cotisations déterminées couvrant tous les employés du Bureau qui satisfont aux exigences d'admissibilité précisées dans le texte du régime. Le Bureau verse un pourcentage du salaire brut de tous les employés participant au régime de retraite. Au cours de l'exercice, le Bureau a versé environ 342 961 \$ (304 361 \$ en 2019) dans la caisse de retraite, montant inclus dans les salaires et charges sociales.

## 14. Adoption de nouvelles politiques comptables

Le 1<sup>er</sup> avril 2020, le Bureau a adopté les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif suivantes :

- Le chapitre 4433, en remplacement du chapitre 4431, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif »
- Le chapitre 4434, en remplacement du chapitre 4432, « Actifs incorporels détenus par les organismes sans but lucratif »
- Le chapitre 4441, en remplacement du chapitre 4440, « Collections détenues par les organismes sans but lucratif ».

Le Bureau a adopté ces normes de façon prospective et ils appliqueront la méthode de décomposition dans le cas des immobilisations corporelles importantes (et de l'amortissement y afférent) acquis au cours d'exercices ultérieurs.

Le Bureau n'a pas d'actifs qui répondent à la définition d'actifs incorporels ou de collections énoncée dans les normes révisées, il n'y a aucune incidence sur les états financiers de la période précédente et de la période considérée.

L'adoption de ces nouvelles normes comptables n'a entraîné aucune modification des montants déclarés dans les états financiers au 1<sup>er</sup> avril 2019.

# BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

---

## 15. Impact de la pandémie de COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que l'épidémie de COVID-19 (COVID-19) avait atteint des proportions pandémiques. Cette pandémie a fortement perturbé les milieux financiers, boursiers et sociaux du Canada et du monde entier.

Du moment de la déclaration de la pandémie à celui de l'approbation des présents états financiers, l'Organisation avait pris les mesures suivantes en lien avec la COVID-19 :

- le Bureau est fermé jusqu'à nouvel ordre et les employées travaillent à domicile;
- le Bureau a suspendu les voyages à l'intérieur du pays et à l'étranger, ainsi que les réunions en personne.

À cause de ces mesures, les revenus des programmes et les coûts relatifs ont diminué.

### a) Événements subséquents liés à la COVID-19 :

Les états financiers doivent être ajustés lorsque des événements survenus entre la date des états financiers et la date du rapport des auditeurs fournissent un supplément d'information suffisant à l'égard de situations qui existaient en fin d'exercice. À la suite de l'évaluation des répercussions financières par la direction, il est inutile d'apporter d'autres rajustements aux états financiers.

### b) L'impact de la pandémie de COVID-19 au risques financiers :

La durée et l'ampleur ultimes de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les activités et la situation financière du Bureau ne sont pas connues pour le moment.